

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2012

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick - RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse - IZQUIERDO Françoise (Adjoints)  
ROUANET Christian - BELOTTI Michel - BENLAKHLEF Omar - CHARRASSE Véronique - - VANPARYS  
Odette -

M. BUCHAUT Romain donne pouvoir à M. CURINIER Erick

Mme GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à M. ROUANET Christian

Mme SALIGNAC Elisabeth donne pouvoir à M. PIZOT Roger

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. Convention de gestion d'une fourrière automobile à passer entre la Commune et le Garage GARD René**

Après avoir pris connaissance de la Convention de Gestion d'une fourrière automobile, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil,

- **APPROUVE** les termes de la convention de gestion d'une fourrière automobile à passer entre la Commune et le Garage GARD (gardien de fourrière automobile agréé par le Préfet des Bouches du Rhône le 23/07/2012).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y relatives.
- **DIT Que** cette convention annule et remplace la précédente convention d'agrément du 23/09/2002.

## **2. Budget Communal et Budget Eau et Assainissement – Investissement avant Vote du Budget**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, et dans l'attente du vote du budget 2013, le Conseil

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente sur le budget communal et sur le budget de l'Eau et l'Assainissement.
- **DIT Que** les crédits seront inscrits au Budget Primitif de 2013.

## **3. Attribution d'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite au changement de comptable du Trésor depuis le 01/09/2012, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'accorder au Comptable du Trésor (remplaçant du 01/09/2012 au 31/12/2012) l'indemnité de Conseil au taux maximum pour assurer les prestations de Conseil.
- **DIT Que** la dépense est prévue à l'article 6225 « Indemnité au Comptable » du Budget Communal.

## **4. Décision modificative du Budget à l'article « 73925 » « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales » (FPIC)**

Suite à la création en 2012 (la loi de finances 2012) d'un Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), la Commune étant contributrice pour 3 113.00 € (arrêté préfectoral du 05/09/2012), il convient de prévoir cette somme au compte 73925 par décision modificative.

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil,

- **ACCEPTTE** un virement de crédits de 3 113.00 € de l'article 61523 « Voies et Réseaux » à l'article 73925 « Fonds de péréquation de recettes fiscales communales ».

## 5. Aide aux Etudiants de l'Enseignement Supérieur

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil après examen des dossiers,

- **DECIDE** d'allouer une aide forfaitaire de 700.00 € à tout étudiant de l'Enseignement Supérieur qui remplit les conditions d'attribution.
- **DIT Que** les crédits sont prévus au Budget Primitif 2012.

## 6. Révision des tarifs Service de l'Eau et Assainissement année 2013

Par 1 ABSENTION 12 voix POUR, le Conseil

- **FIXE** les tarifs suivants pour 2013 :

### ➤ Eau consommée en 2013

#### ○ Abonnés village

- 0.676 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée en 2013.
- 0.451 € la redevance assainissement en prenant pour référence le m<sup>3</sup> d'eau consommée.

#### ➤ Abonnés Ecartés et Zone Industrielle (Révision suite à Augmentation de l'eau potable achetée au CEA)

- 1.799 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée 2013.
- 0.451 € la redevance assainissement en prenant pour référence le m<sup>3</sup> d'eau consommée.

**DIT Que** pendant les périodes de sécheresse si le village est alimenté par le CEA Cadarache, la Commune appliquera à tous les abonnés le même tarif qu'aux écartés et Zone Industrielle.

### ➤ Branchement au Réseau d'Eau : TTC

Branchement Ø 20		Branchement Ø 32	
Jusqu'à 7 ml :	1 400.00 €	Jusqu'à 7 ml :	1 900.00 €
Supplément au-delà de 7 ml :	93.00 € le ml	Supplément au-delà de 7 ml :	100.00 € le ml
Fourniture et Pose compteur :		Fourniture et Pose compteur :	
- Ø 15 :	120.00 €	- Ø 30 et 40 :	450.00 €
- Ø 20 :	150.00 €		

### ➤ Branchement au Réseau Assainissement : TTC

- Jusqu'à 7 mètres linéaire (ml) :	1 700.00 €
- Supplément au-delà de 7 ml :	140.00 € le ml
- Si diamètre (dn) 160 plus valeur supplémentaire :	27.00 € le ml

## 7. Avis sur projet de SAGE Verdon avant Enquête Publique

Après avoir pris connaissance du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil,

- **EMET** un Avis Favorable sur le projet de SAGE Verdon, avant la mise à l'enquête publique.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.